

des niveaux extrêmement bas. Cette situation provoque la faillite d'un certain nombre de coopératives dont les bases sont fragiles et va jusqu'à mettre en péril celles qui sont solidement établies. C'est ainsi que la *Saskatchewan Co-operative Creameries Ltd* fait faillite. (Elle sera réorganisée par la suite.) Les versements effectués par les syndicats de grain au moment de la livraison étaient sensés être sensiblement inférieurs au prix auquel le grain serait vendu. Cependant, au cours de l'année 1929-1930, les prix baissent avec une telle rapidité que ces paiements initiaux se révèlent de beaucoup supérieurs aux prix obtenus au moment de la vente du grain. Des prêts garantis par le gouvernement permettent aux trois syndicats de surmonter ces difficultés.

Il devient dès lors évident que même les grandes coopératives de mise en commun ne peuvent stabiliser les prix du grain canadien. La Commission canadienne du blé (C.C.B.), créée à cette fin, dirige des coopératives responsables de la vente du grain des provinces des Prairies. A titre d'agents de la C.C.B., celles-ci, au nombre de quatre, recueillent et emmagasinent leurs céréales. Malgré tous les reculs enregistrés lors de la crise, les cultivateurs continuent à appuyer leurs coopératives et le mouvement conserve toute sa force. Au cours des années trente, on assiste à un regain

d'intérêt pour les achats collectifs et ce sont les coopératives de vente de grains, tel le Syndicat du blé de la Saskatchewan, qui aident les cultivateurs à organiser des coopératives d'achat. Étant donné la diminution des prix des produits agricoles, il est, en effet, de plus en plus important de réaliser des économies sur l'achat de matériel agricole. C'est ainsi que dans les provinces des Prairies, par suite de la mécanisation de l'agriculture, on désire spécialement réduire le coût du pétrole, ce qui amène un petit groupe de cultivateurs à organiser la *Consumers Co-operative Refineries Ltd* (1935) et à construire la première raffinerie de pétrole coopérative du monde. Cet événement devait donner un essor considérable et définitif aux coopératives d'achat au Canada.

Bien que les coopératives d'achat et de vente continuent à progresser depuis 1940, c'est surtout dans le domaine des services que les progrès ont été réalisés. Avant 1930, on ne trouvait, pour ainsi dire, des coopératives d'épargne et de crédit (caisses populaires et *credit unions*) qu'au Québec, mais, au cours des années trente, certaines provinces ont adopté une législation spéciale en vue de faciliter l'organisation de ces sociétés. Depuis, leur nombre a augmenté très rapidement, de même que celui de leurs membres, et leur actif. D'autre part, l'assurance coopérative sur la vie, pour les frais mé-